



COMMUNE D'ESCAUTPONT  
Département du Nord  
Arrondissement de  
Valenciennes  
Canton d'Anzin

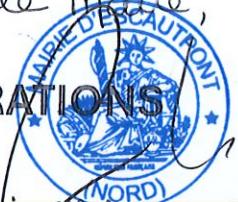
Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

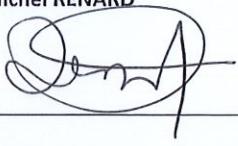
Publié le 06 décembre 2025

ID : 059-215902073-20251203-111-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

le Maire,  
  
Raphaël KRUSZYNSKI

### SEANCE DU 03/12/2025

Date de convocation : 26.11.2025	L'an deux mille vingt-cinq ; le trois décembre Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Salle Jean Ferrat – Chemin du Fortin sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Effectif du Conseil Municipal : 24  Quorum : 13  Présents : 14 Absents excusés : 4 Ont donné pouvoir : 4 Absents : 6  Ont pris part au vote : 14 Exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0  Secrétaire de séance : Michel RENARD 	<b>PRÉSENTS</b> M. Raphaël KRUSZYNSKI ; M. Jean-Luc FRERE ; Mme Eveline LEGRAND ; M. Michel RENARD ; Mme Christine PLUMECOCQ ; M. Benjamin LECLERCQ ; M. Jean-Claude LIETARD ; M. Jean-Luc BULENS ; M. Daniel HERLAUD ; M. Didier MARMIIGNON ; Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Sandrine PONCHANT ; Mme Corinne WISNIEWSKI ; Mme Tiffanie SURIA.  <b>ABSENTS EXCUSÉS</b> Mme Sylviane DEBOSZ ; Mme Patricia DURIEUX ; M. Romuald CHANTREL ; Mme Virginie BERNUS.  <b>ONT DONNÉ POUVOIR</b> : Mme Sylviane DEBOSZ donne pouvoir à Mme Corinne RIBEAUCOUP ; Mme Patricia DURIEUX donne pouvoir à M. Michel RENARD ; M. Romuald CHANTREL donne pouvoir à M. Benjamin LECLERCQ ; Mme Virginie BERNUS donne pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI  <b>ABSENTS</b> : M. Patrick LATOUCHE, Mme Joëlle LEGRAND, Mme Catherine ROLY, M. Cédric LATOUCHE, M. Benamar TOUATI, Mme Aline LANGA.

#### DELIBERATION N°111-2025-DF-RK

Objet : Personnel Communal – Filière Administrative – Crédit de UN (1) Poste : UN (1) Adjoint administratif territorial de 1ère classe modification du Tableau des Effectifs.

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et suivants relatifs à la création des emplois permanents ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

**CONSIDERANT** que les agents titulaires de la Collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, selon l'ancienneté dans le grade, ou suite à la réussite d'un concours, d'un examen professionnel ou encore par le biais de la promotion interne ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de créer un emploi permanent pour répondre aux nécessités du fonctionnement régulier des services ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Cet emploi est appelé à être pourvu par un fonctionnaire, conformément aux règles en vigueur, assurant ainsi la stabilité des effectifs et la qualité du service rendu aux usagers.

Il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par la voie de l'avancement de grade, concours ou encore promotion interne, conformément aux dispositions statutaires applicables

#### TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

GRADES OU EMPLOIS	CATÉGORIES	<u>AVANT MISE À JOUR</u>		<u>APRÈS MISE À JOUR</u>	
		<u>NOMBRES DE POSTES</u>		<u>NOMBRES DE POSTES</u>	
		Ouverts	Pourvus	Ouverts	Pourvus
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS</b>					
Directeur Général des Services	A	1	1	1	1
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Principal	A	1	1	1	1
Attaché	A	1	0	2	2
Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	2	1	2	1
Rédacteur Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1.6	0.6	1.6	0.6
Rédacteur	B	1	0	1	0
<i>Adjoint Administratif Territorial Principal de 1<sup>ère</sup> classe</i>	C	3	3	4	3
Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	7	7	7	3
Adjoint Administratif Territorial	C	4.5	2	3.7	3.7
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	0	0	1	1
Agent de Maîtrise Principal Territorial	C	1	1	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	0	0	1	1
Adjoint Technique Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	2	4	2
Adjoint Technique Territorial	C	12	10	12	11
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>					
Educateur de Jeunes Enfants	A	1	1	1	1



Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	1	1	1	1
Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe de écoles maternelles	C	2	2	2	2
<b>GARDES CHAMPETRES</b>					
Garde Champêtre chef principal	C	0	0	1	1
Garde Champêtre chef	C	0	0	1	1

**Il est proposé à l'assemblée délibérante :**

- **CREER** le poste suivant :
  - 1 poste d'adjoint administratif territorial de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet
- **MODIFIER** le tableau des effectifs de la Collectivité tel que présenté ci-dessus.

**Vote du Conseil Municipal : Adopté à l'Unanimité**

**Pour : 18 voix – Contre : 0 - Abstention : 0**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme  
Mr le Maire,  
Raphaël KRUSZYNSKI



2025